

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

MERCREDI 02 FEVRIER 2022

DELIBERATION	N°10/02-02-2022/301
--------------	---------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Membres Titulaires présents	:	31
Pouvoirs	:	09
Quorum	:	21
Nombre de votants	:	40
Adoption	:	40

**Présents** : Mmes, MM.

ABELI Eric, ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Paola, ANDREANI Dominique, BALESI Pierre-François, BENZONI Joseph, CASTELLI Jean-François, CIONI Gilles, DELOVO Cosima Sandra, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, IENCO Michel, LANFRANCHI Marie-Eugénie, LEANDRI Marc, MANICCIA Christophe, MARTELLI Marina, MAURIZI Jean-André, MICHELI Virginie, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, PIACENTINI Céline, ROSSI Antoine, SANGUINETTI Patrick, SIMONI Barthélémy, VALERY Olivier, VENTURINI Stefanu.

**Pouvoirs** : Mmes, MM.

BALDASSARI Nicolas à GIOVANNI Auguste, CECCARELLI Laurent à MAURIZI Jean-André, CECCOLI François-Xavier à DOMINICI Jean, COLONNA Caroline à MARTELLI Marina, FRASSATI Jeanne à DI MENZA Dominique, LECA Antoine à FAGGIANELLI François, TROJANI Paul à MICHELI Virginie, VESPERINI Nunzia à CASTELLI Jean-François, VOLPI Nathalie à ALBERTINI Jean-Louis.

**OBJET :**

**Habilitation du Président par l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse sur le pouvoir de procéder à tout acte de cession et de mutation de biens au nom et pour le compte de l'établissement**

**Vu** le Décret n°2010-1184 du 08 octobre 2010 portant modification de la circonscription et changement de dénomination de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse et création de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;

**Vu** le Décret n°2011-1913 du 21 décembre 2011 portant fixation du siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;

**Vu** le Décret n°2019-885 du 22 août 2019 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie Locale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Locale de Bastia et de la Haute-Corse, rattachées la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse conformément à son schéma directeur adopté par l'Assemblée Générale du 25 avril 2019 ;

**Vu** l'Arrêté de Mme la Préfète de Corse N°R20-2020-01-29-002 en date du 29 janvier 2020 fixant les modalités de transfert des biens immobiliers et mobiliers, des contrats, des conventions, des droits et obligations des chambres de commerce et d'industrie territoriales d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud et de Bastia et de la Haute-Corse à la chambre de commerce et d'industrie de corse ;

**Vu** l'Arrêté de M. le Préfet de Corse N°R20-2022-01-12-00001 en date du 12 janvier 2022 modifiant l'Arrêté N°R20-2020-01-29-002 du 29 janvier 2020 susvisé ;

**Vu** le Règlement Intérieur de la CCI de Corse en vigueur à compter du 29 juillet 2021 ;

**Considérant** l'installation des membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse à l'occasion de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2021 ;

**Considérant** l'élection de M. Jean DOMINICI au poste de Président de la CCI de Corse, actée par délibération n°01/25-11-2021/283 ;

**Attendu que** le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie est le représentant légal de l'établissement ;

**Attendu que** l'Assemblée Générale doit adopter une mesure permettant au Président de procéder à tout acte de cession et de mutation de biens de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse au nom et pour le compte de l'établissement ;

**Attendu qu'à** cet effet, le Président doit être habilité pour mandater une étude notariale afin de procéder à la préparation et la rédaction de tout acte notarié translatif de propriété au nom et pour le compte de l'établissement ;

**Après** avoir entendu l'exposé du Président Jean DOMINICI ;

**L'Assemblée Générale :**

- **Habilite Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse pour la durée de sa mandature à procéder à tout acte de cession et de mutation de biens mobiliers et immobiliers appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse au nom et pour le compte de celle-ci,**
- **Autorise Monsieur le Président à désigner toutes Etudes Notariales pour l'exercice de cette habilitation,**
- **Demande à Monsieur le Président pour la durée de sa mandature de rendre compte à une Assemblée Générale annuelle de l'exercice de cette habilitation afin d'exercer son pouvoir d'évocation.**

Bastia, le 02 février 2022

**Le Président**

**Jean DOMINICI**